

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 27 (1990)
Heft: 988

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Dictionnaire Publique

988

DP

J.A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand

22 mars 1990

Vingt-septième année

L'utopie réalisable

Mieux vaut tard que jamais; à chaque jour suffit sa peine; il faut laisser du temps au temps. Le dictionnaire des idées reçues et la sagesse populaire fournissent toutes sortes d'alibis à ceux qui n'osent pas aller de l'avant, redoutent toute précipitation et laissent volontiers les autres expérimenter les solutions nouvelles.

Et tous ceux-là sont nombreux en Suisse, où ils partagent ensemble la responsabilité de la crise actuelle dans le fonctionnement des institutions, notamment fédérales, complètement engorgées par les objets retardés et les problèmes non traités. Car l'affaire Kopp n'aura eu que l'effet d'un révélateur; elle a mis en évidence des vices, jusqu'alors plus ou moins bien cachés, qui tiennent pour l'essentiel au manque de professionnalisme inhérent au système des «milices» mises en œuvre par les politiques, contrastant avec l'engagement total des groupes de pression dans la défense d'intérêts catégoriels.

Moyennant quoi les institutions fédérales sont au bord de la paralysie. Côté législatif, les procédures apparaissent de plus en plus mal adaptées à la nécessité de tenir un calendrier raisonnable, malgré les résistances extraparlementaires, toujours plus efficaces que les incitations à une démarche positive. On le voit bien avec les «sujets maudits», présentés comme tels déjà plusieurs fois dans DP: droits des sociétés anonymes, droits d'auteur, protection du consommateur (particulièrement comme assuré et comme preneur de petit crédit), régime des finances fédérales et législation sur la protection des données. Sur ce dernier point, si l'on avait fait diligence suite aux interventions Bussey (1971), Gerwig (1977) et autres, les fichiers les plus suspects n'auraient pas attendu la commission d'enquête pour apparaître, le plus souvent des années ou des lustres même après la dernière inscription. D'où le débat en cours depuis des décennies sur le fonctionnement des Chambres fédérales, la composition

du Conseil fédéral, le rôle de l'administration. Débat relancé, nullement par hasard, présentement par des parlementaires aussi peu écervelés que les professeur Rhinow (BL) et Petitpierre (GE).

Cette relance illustre l'espoir de desserrer les freins sur lesquels trop de gens se tiennent dans ce pays. En décembre dernier, Victor Ruffy avait provoqué un petit scandale en faisant, dans son discours d'investiture à la présidence du Conseil national, un plaidoyer convaincu en faveur d'une professionnalisation du mandat parlementaire. Aujourd'hui, cette idée a déjà fait beaucoup de chemin dans les esprits et jusque dans les propositions Rhinow-Petitpierre. Dans la réalité, les membres d'une commission d'enquête parlementaire, ou ceux qui cumulent des commissions importantes, doivent d'ores et déjà travailler plus de 40 heures par semaine pour remplir leur mandat.

On peut donc espérer que, sous la double pression de la nécessité reconnue et des faits, les institutions fédérales vont vivre la réforme indispensable à leur simple fonctionnement et, subsidiairement, à leur image, comme à celle des élus. Il urge de mettre fin au spectacle donné présentement par des responsables qui «font face» aux événements et aux progrès, en freinant ou en biaisant, en pratiquant même le blocage ou la dérobade. Comme on sait, les deux zones les plus solides de la politique helvétique, soit l'agriculture et l'armée, sont à leur tour entrées en mouvement. Tous les espoirs sont donc permis de célébrer l'an prochain, en même temps que le 700^e anniversaire de la Confédération, l'an I d'une véritable démocratie, comme le pense Wolf Linder dans une interview récente (*Basler Zeitung*, 14.3.90). L'utopie réalisée. La vraie, pas celle, «faute de mieux», visée dans ces mêmes colonnes (DP 986/8.3.90).

YJ

(Lire aussi l'article de Laurent Rebeaud en pages 6 et 7.)